

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil treize, et le quatre du mois de février, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 33		
Présents 18	Absents 13	Procurations 2
VOTE PUBLIC		
Pour 20	Contre 0	Abstentions 0

**Présents :** MM. G. BRUN – D. ANDREANI - I. BENIGNI – D. BICCHIERAY – E. CECCALDI – JB. CECCALDI – A. FALCUCCI – P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – M. LUCIANI – E. MARCELLI - F. MARCHETTI – JB. MARIOTTI – JM. NOBILI – A. SANTINI – JM. SEITE – F. SEVEON – JM. TEALDI.

**Absent(s) :** MM. – JP. ANSALDI - L. BICCHIERAY – P. CECCALDI – MD CLAVEAU – J. EMMANUELLI – J. LUCIANI – E. ORSINI - M. PARIGGI - MT PETRUCCI – JP. PINELLI - R. POIRON – E. SUZZONI – I. TOMMASINI.

**Absent(s) ayant donné procuration :** E. MUNIER à I. BENIGNI - R. SANTELLI à D. ANDREANI.

Date de convocation : 25/01/2013

Date d'affichage :

**Secrétaire :** JM. TEALDI

**OBJET :**

RAPPORT DE DELEGATION

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
AU PRESIDENT DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CALVI BALAGNE

Sur le fondement des articles L.2122 23, L.5211.3 et L.5211.4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Président doit rendre compte au conseil communautaire, pour chaque exercice, des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui sont confiées.

L'assemblée délibérante prend acte ce jour de ce compte rendu, joint en annexe, sous la forme d'une délibération inscrite au registre et transmise au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité.

Exercice 2012

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture.

Le débat est ouvert.  
Aucune observation n'est formulée.

Délibération transmise à la Sous-Préfecture de CALVI, le

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le rapport de délégation présenté ce jour.



Fait et délibéré, le 4 février 2013  
Pour copie conforme

Le Président

